

Compte rendu de l'Assemblée générale de l'AAS, séance du 23 juin 2014

Présents

André LADOUSSE	Président
Danielle NICOLAY	Vice-Présidente
Christophe CASTELL	Sous-Directeur des Politiques des Ressources Humaines et des Relations Sociales
Roland BRETON	Chef du bureau de l'Action Sociale et de la Prévention
Odette TENCER	Médecin coordonnateur de la médecine de prévention
Didier ALAIME	CGT trésorier
François VALENTIN	CGT
Cérile Faucheux	CGT
Vincent de LACROIX	SUD
André BRAULT	SUD
Joaquim LEBRE	FSU trésorier adjoint
Irène LEMARIE-DUMESNIL	UNSA

Jean-Paul Martin	Commissaire aux comptes
Sylvie GASPARINI	Directrice AAS

Absents

Raymond Bocquet	Membre fondateur excusé
Virginie Renaud	Cabinet SECA-Expert Comptable
Charlotte LEMOINE	Directrice des ressources humaines et des affaires sociales du musée du Louvre
Warda BALAH-CHIKHA	CFDT
Nadia AMINE	CFDT
Véronique FABRE	CFDT
Anne-Marie ANDRZEJCAK	SUD excusée
x	Commissaire du gouvernement
x	Conseillère technique du bureau de l'Action Sociale et de la Prévention

Pouvoirs

- Pouvoir de Jean-François COLLIN Secrétaire Général à Roland BRETON
- Pouvoir de Lucie MUNIESA Secrétaire Générale adjointe à Roland BRETON
- Pouvoir de Claire CHERIE Cheffe du service des ressources humaines à C CASTELL
- Pouvoir du sous-directeur des Affaires Financières et Générales de la Direction Générale des Patrimoines à Roland BRETON
- Pouvoir du chef du bureau des Affaires Financières et Générales de la Direction Générale de la Création Artistique à Roland BRETON
- Pouvoir du chef du département des Affaires Financières et Générales de la Direction Générale des médias et des Industries Culturelles à Roland BRETON
- Pouvoir de Cédric PICHOFF Chef du bureau des ressources humaines à la DRAC Île-de-France à Roland BRETON
- Pouvoir Monique GONTIER CGT à Didier ALAIME
- Pouvoir de Maryline ORVILLE CGT à Didier ALAIME
- Pouvoir David MAILLARD CGT à François VALENTIN
- Pouvoir de Catherine NOURY CGT à François VALENTIN

Sylvie Gasparini indique qu'elle a pu avoir des nouvelles de Monsieur Raymond Bocquet, membre fondateur de l'AAS, par son épouse. Il est en maison de retraite médicalisée et lit toujours les rapports de l'AAS. Il ne peut plus se déplacer et ne sera donc pas présent.

André Ladousse, Président de l'AAS, communique l'ordre du jour de l'assemblée :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 26/06/2013
- Présentation du rapport moral et des activités 2013
- Approbation du bilan comptable 2013
- Budget 2014
- Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé.

1) Approbation du compte rendu de l'AG du 25 juin 2013

La phrase « La subvention du CNAS (36%) est stable. » est supprimée.

Plusieurs coquilles sont signalées par Didier Alaïme :

« L'AAS a décidé de faire participer les familles aux frais des colonies de vacances pour un montant s'échelonnant de 10 à 80 euros selon les revenus perçus. » est remplacée par « L'AAS a décidé de faire participer les familles aux frais des colonies de vacances pour un montant s'échelonnant de 10 à 80 % selon les revenus perçus. »

Par ailleurs il conviendrait d'ajouter que les membres élus lors de la dernière assemblée, l'ont été à l'unanimité.

Sylvie Gasparini reverra la rédaction du PV.

Le compte-rendu est adopté avec ces modifications et sera transmis aux membres de l'AG.

2) Présentation du rapport moral et du bilan d'activités

André Ladousse présente le rapport moral de l'AAS en insistant sur 3 points :

- 2013 a été la première année complète de l'AAS aux Bons-Enfants ;
- L'association a eu à gérer l'absence de 2 salariées : congé maternité de la bibliothécaire qui a été remplacée et absence pendant 6 mois de la conseillère ESF qui n'a pas été remplacée ;
- L'AAS s'est aussi interrogée sur son fonctionnement et sur la qualité du service rendu et a lancé une grande enquête de satisfaction pour laquelle 700 réponses ont été recueillies .

S'en est suivi de nouvelles propositions d'activités et différentes décisions concernant le fonctionnement de l'association (modification des horaires d'ouverture par exemple).

André Ladousse souligne la qualité du rapport et félicite l'équipe. Il en profite pour remercier les représentants du personnel qui siègent au CA et l'administration - le bureau de l'action sociale et de la prévention ainsi que le secrétariat général dans son ensemble - qui apporte son soutien à l'association. Il remercie également le commissaire aux comptes M Jean-Paul Martin.

Sylvie Gasparini présente ensuite le rapport d'activités :

Inscriptions :

Le nombre d'adhésions au 31 décembre 2013 s'est élevé à 1821 contre 1702 pour l'année dernière et 419 inscrits aux cours collectifs contre 321 en 2012.

L'âge moyen de ces adhérents est, en moyenne, un peu plus élevé qu'en 2012 (-3 % de 31 à 40 ans et + 3 % de plus de 60 ans).

Les adhérents sont à 62 % titulaires du ministère de la Culture et de la communication et 29 % viennent des établissements publics.

Pôle social :

3 secteurs dans ce pôle : les prêts sociaux, l'aide éducative budgétaire et les consultations juridiques.

Sylvie Gasparini rappelle que la conseillère ESF a été absente de juillet à décembre 2013 et qu'elle a assuré l'instruction des dossiers de prêts afin de ne pas pénaliser les agents déjà en difficulté. L'aide éducative budgétaire n'a pas pu être assurée.

Le prêt social : l'AAS a enregistré 117 demandes en 2013, ce qui fait en moyenne 11 dossiers par commission. Les motifs principaux sont les retards de charges (impayés impôts et loyer) et les découverts bancaires (équivalent à 1 mois de salaire le plus souvent).

70 % des demandeurs viennent d'Ile-de-France.

61 % sont titulaires ou contractuels d'EPA.

61,5 % des demandeurs vivent seuls avec ou sans enfants. Cela s'explique par le fait que les charges, et en particulier le loyer, sont de plus en plus lourdes pour un seul salaire.

Plus de la moitié des demandes proviennent d'agents dont la capacité de remboursement est inférieure à 200€.

Le montant des prêts accordés en 2013 est de 135 487€.

L'aide éducative budgétaire : Il s'agit d'un accompagnement social orienté sur le budget mais qui amène dans la majeure partie des cas à traiter de la situation globale de l'agent.

Pour 2013, il y a eu sur la période du 01/01/2013 au 12/07/2013, 36 agents reçus ; 14 suivis AEB et AEB surendettement, 12 montages et accompagnements de dossier de surendettement et 10 agents reçus dans le cadre du prêt social. Dans la plupart des cas ces agents sont orientés par la commission des secours exceptionnels du ministère.

La conseillère en économie sociale et familiale a participé à l'action collective proposée au MCC portant sur la consommation et a élaboré pour l'occasion un livret sur la gestion du budget au quotidien.

Les consultations juridiques : Ces consultations sont proposées à tous les agents du ministère et de ses établissements publics sans condition d'adhésion. En 2013, 71 consultations ont été assurées par un juriste du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et 55 consultations logement ont été proposées par l'ADIL (Association Départementale d'Informations sur le Logement).

Le droit de la famille est la thématique la plus souvent abordée lors des entretiens : il s'agit de 44,6 % des demandes.

16,4 % des demandes concernent des violences conjugales, physiques et psychologiques.

Dans le cadre de sa permanence, le CIDFF note une augmentation des personnes surendettées ou en situation de précarité du fait de leurs charges.

Les demandes traitées par l'ADIL concernent à 35 % le locatif et 35 % l'accession à la propriété.

En conclusion, l'AAS note une augmentation de la charge de travail du fait de la plus grande précarité des agents. Les situations des agents faisant appel au pôle social de l'AAS sont souvent très dégradées et nécessitent la mise en place de plusieurs dispositifs.

Noël :

Pour Noël 2013, le conseil d'administration avait choisi le spectacle «*L'empereur de Jade*» proposé par le cirque Phénix à Paris sous le chapiteau installé sur la Pelouse de Reuilly. Pour cette manifestation l'association avait acheté 5 500 places (forfait pour privatisation de la séance)

au prix unitaire de 11,50 € et 3 400 goûters à 5,75 € l'unité. Il y a eu 4600 spectateurs et les retours ont été très positifs.

Ce sont 4 186 enfants d'Île-de-France et 2 181 enfants en région qui ont pu bénéficier d'un cadeau pour l'arbre de Noël 2013. Le montant attribué au cadeau est de 27€ par enfant.

Le coût total de l'arbre de Noël 2013 (cadeaux IDF et régions + spectacle IDF) s'élève donc à 254 865 € dont 93 734 € pour les établissements publics.

27 établissements publics ont demandé à l'AAS de gérer leur arbre de Noël.

Les séjours :

Les voyages adultes : En 2013, l'AAS a proposé 1 séjour au Sri Lanka (12 jours), 1 séjour en Toscane (8 jours) et un séjour à Hong Kong (7 jours),

76 personnes se sont inscrites dont 65 d'Île-de-France et 11 de province.

On remarque une proportion toujours importante des inscriptions d'agents ayant un quotient familial faible. L'association s'efforce dans la mesure du possible de proposer des voyages à des prix accessibles au plus grand nombre.

Les séjours familiaux :

En 2013, l'AAS a proposé à ses adhérents un séjour à Flaine pendant les vacances de printemps, trois linéaires de mobile-home en juillet et août à Barcarès (Pyrénées orientales)x2 et Sanguinet (Landes) et un bouquet de mobil-home réparti sur 5 destinations (Aveyron, Espagne, Italie, Corse du sud et Loire Atlantique). Pour les séjours en mobile-home, les familles peuvent réserver jusqu'à deux semaines (15 familles ont réservé 2 semaines consécutives).

- 19 personnes (5 familles) se sont inscrites pour le séjour de mars à la montagne, toutes d'Île-de-France.
- 24 familles (en moyenne 6 personnes par famille) ont pu profiter des mobile-home sur la Méditerranée ou l'Atlantique, dont 9 familles de provinces.

Les colonies de vacances :

En 2013, 401 enfants ont pu partir en colonies dont 308 enfants résidant en Île-de-France et 93 en province. La participation financière totale de l'AAS se monte à 223 102 € pour un coût total de 431 438 € soit 52 %. Cela en fait le secteur le plus subventionné, car une majorité de familles aux revenus les plus faibles font appel à l'AAS pour les séjours de leurs enfants.

Billetterie loisirs:

On comptabilise au total, pour le secteur billetterie loisirs 4761 ventes (soit 19,5 % de plus qu'en 2012) pour un total de 21 602 billets, cartes ou abonnements (5,7 % de plus qu'en 2012). Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du nombre d'adhérents puisque la moyenne de billets vendus par adhérent est légèrement inférieure à l'an passé soit 11,86 contre 12 par an.

En plus de cette billetterie permanente, l'AAS a proposé des cartes pour le SPA Thémaé situé près des Bons-Enfants, des cartes Maxicours correspondant à du soutien scolaire sur internet, des entrées pour la Foire de Paris, le salon de l'agriculture, le salon loisirs et création, le cirque Pinder et des cartes d'1h30 de stage de bricolage dans les ateliers Lilibricole.

Billetterie spectacles:

En 2013, le nombre de billets vendus dans le cadre des demandes individuelles a enregistré une hausse. Cette hausse est sans doute liée au déménagement qui rend l'AAS accessible à un plus grand nombre d'agents. L'AAS a distribué 1072 billets de spectacles, représentant 450 ventes .

En dehors de la vente de billetterie individuelle l'AAS propose des promotions sur des spectacles plusieurs fois dans l'année. Pour ce faire, l'association achète un lot de places qu'elle subventionne au-delà des 30 %.

Le nombre de billets vendus (incluant les billets vendus lors des différentes promotions) est de **1416** pour 2013 contre 1651 en 2012. La baisse du nombre de promotions proposées en 2013 (9 contre 17 en 2012) est responsable de la diminution du nombre des ventes.

Autres activités :

L'AAS a proposé le jeu des 10 mots en partenariat avec la DGLFLF dans le cadre de la semaine de la langue française, des ateliers de bricolage aux Bons-Enfants et des ateliers cuisine indienne, initiation à la photo numérique et initiation au golf.

Par ailleurs, 44 enfants ont profité des ateliers qui leur sont destinés.

Visites guidées :

L'AAS a continué de proposer des visites-conférences en 2013. Celles-ci sont toujours très demandées. Elles sont gratuites pour les adhérents sauf lorsqu'elles ont lieu en province, une participation est alors demandée pour les frais de transport (et d'hébergement lorsque la sortie se déroule sur 2 jours). 643 agents ont assisté à ces visites.

Cinévalois :

Une salle de 30 places, rue de Valois permet de projeter un film une fois par mois. Cette activité a pu reprendre en mars 2013 après des travaux d'électricité engagés par le ministère pendant tout le second semestre 2012. 156 personnes ont pu profiter de cette activité.

Bibliothèque du personnel :

L'année 2013 a vu le départ de Sophie Brançon en congé maternité et son remplacement pendant 6 mois par une nouvelle bibliothécaire, Alexandra Thelier.

On compte 686 adhérents venus emprunter à la bibliothèque entre janvier et décembre 2013 contre 664 en 2012 (+3,5%)

38% des adhérents de l'AAS ont emprunté au moins un document à la bibliothèque en 2013.

Cela correspond à 7302 visiteurs qui ont emprunté au moins un document.

80 % des emprunteurs sont des femmes et la majorité travaille dans un site proche des Bons-Enfants.

En 2013 l'AAS a lancé la Médiathèque Numérique, un service de vidéo à la demande, gratuit et légal, co-édité par ARTE VOD et UniversCiné. Cette offre permet aux adhérents de visionner un programme en visualisation en streaming ou par téléchargement temporaire, dans la limite de 4 visionnages par mois.

- 284 inscrits dans l'année
- 164 abonnés qui ont visionné au moins un film dans l'année (57% des inscrits)
- 981 visionnages dans l'année, soit une moyenne de 89 par mois

La bibliothèque propose des visites de grands lieux culturels et d'expositions en rapport avec l'actualité littéraire ou cinématographique.

4 visites guidées ont été proposées par la bibliothèque en 2013

Parmi les événements proposés : des places pour le salon du livre de Paris, pour le salon du livre jeunesse de Montreuil, une sortie au festival de la bande dessinée d'Angoulême, des cafés littéraires et la foire aux livres d'occasion en décembre 2013.

En conclusion :

Une part prépondérante du budget est consacrée au secteur des séjours (39%), quant à l'arbre de Noël il représente 25 % de la subvention .

On constate aussi que 67% des dépenses sont consacrées à l'ensemble des activités sociales au sens où elles sont définies dans les tableaux du CNAS (Noël, bibliothèque, séjours enfants et familiaux, consultations juridiques).

Les cours collectifs absorbent quant à eux 12% de la subvention versée, leur budget est stable

comme celui de l'ensemble de la billetterie qui représente environ 14% de la subvention. La part de billetterie loisirs a augmenté alors que la billetterie spectacle a diminué en raison de la baisse du nombre de promotions proposées.

Par ailleurs, l'étude du budget de l'association révèle que les dépenses de fonctionnement (salaires compris mais hors salaires des professeurs qui sont inclus dans les frais des cours) représentent 19 % des dépenses de l'AAS et sont en légère baisse par rapport à 2012 (20 %). En effet, ces dépenses n'incluent plus certains frais pris en charge par le ministère.

En conclusion, on peut dire que les habitudes de consommation culturelle des adhérents de l'association n'ont pas vraiment évolué en 2013. En effet, en dehors des activités concernant les prêts ou l'arbre de Noël, les adhérents vont vers une consommation ciblée sur les services les moins coûteux (promotions spectacle ou cinéma, ateliers, cours ...) ou plus essentiels (colonies de vacances, séjours familiaux).

Le rapport d'activité 2014 permettra de mesurer l'impact des évolutions proposées suite aux résultats de l'enquête de satisfaction et au travail régulier du Conseil d'administration pour répondre au mieux aux attentes des agents.

André Ladousse remercie l'équipe pour le travail accompli.

Didier Alaïme souligne la qualité du document et le dynamisme de l'association qui apporte un soutien aux agents du ministère confrontés à la dure réalité de la vie. L'état des lieux évoqué dans la partie concernant le pôle social nécessite de futures réunions du conseil d'administration qui devra essayer de répondre encore mieux, si c'est possible, aux différents besoins.

La réflexion pourrait porter entre autres, sur les séjours familiaux (mobile-home).

Il propose que le tableau concernant le service d'origine des adhérents soit simplifié.

L'activité concernant la CESF révèle une dégradation importante des conditions de vie des agents. Au vu de la charge de travail, il faudra réfléchir à ce qui pourrait être fait pour que l'action de la conseillère soit la plus efficace et pertinente possible.

Pour le CIDFF il faudrait préciser que les consultations ne sont pas destinées qu'aux femmes.

Pour Noël il faudrait faire figurer ce qu'on fait pour les EPA.

Pour le voyage au Sri Lanka pourquoi y-a-t-il 23 participants sur 53 demandes ?

Sylvie Gasparini répond qu'il y a sans doute eu des annulations.

Pour les séjours adultes il faudrait peut-être revoir à la baisse le montant de la participation de l'association pour ventiler la somme sur d'autres secteurs.

Sylvie Gasparini répond qu'en 2013 le conseil d'administration avait validé 2 séjours à New York.

Il faudrait corriger la phrase « Depuis 2011, l'association est chargée de gérer l'ensemble des colonies de vacances du ministère de la Culture et de la Communication ainsi que de ses établissements publics » par « Depuis 2011, l'association est chargée de gérer l'ensemble des colonies de vacances du ministère de la Culture et de la Communication elles sont aussi ouvertes aux enfants des agents des établissements publics. »

Irène Lemarié souligne que le rapport d'activité montre bien la diversité des actions proposées aux agents du ministère et qu'il y a de plus en plus d'adhérents.

Il faudra vérifier si le fait d'avoir rallongé les horaires de la bibliothèque permet à davantage d'agents de profiter du service.

Pour les mobiles-home le fait que certains agents prennent 2 semaines ne pénalise-t-il pas les autres candidats ?

Sylvie Gasparini répond que tous les agents qui ont fait une demande dans les délais ont pu être servis.

Suite à la dernière commission, Irène Lemarié souhaiterait, si c'est possible, que les 2 CESF puissent travailler une demie-journée ensemble sur les dossiers de prêts.

Sylvie Gasparini répond que les circonstances de la dernière commission de prêts était

exceptionnelles et que Sana Khazrane est normalement chargée de l'aide éducative budgétaire, Angélique Jacquet se consacrant aux dossiers de prêts.

Roland Breton félicite l'équipe de l'association et se réjouit que l'AAS ne soit pas devenu l'association des Bons-Enfants.

Au vu du nombre croissant d'adhérents, il encourage l'AAS à proposer des activités en dehors du bâtiment dont les espaces risquent de devenir trop limités.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

3) Bilan comptable du Commissaire aux comptes

Jean-Paul Martin, Commissaire aux comptes, déclare que les comptes ont été approuvés. Les comptes sont de bonnes qualités, toutes les questions qui ont été posées ont été résolues grâce aux réponses de Françoise Volkmann, la comptable et Sylvie Gasparini.

En ce qui concerne l'activité proprement dite : les recettes sont à peu près équivalentes d'une année sur l'autre et les frais de gestion stables. On arrive donc à un équilibre d'exploitation. Compte tenu de la diversité des activités proposées par l'association, de la diversité des subventionnements, le fait d'arriver à un équilibre en fin d'année, en ne sachant pas combien il va y avoir d'adhérents et de participants aux activités relève d'un travail d'équilibriste.

Sur le plan du bilan, on a des fonds propres qui n'ont pas varié et une structure financière équilibrée.

Peu d'investissement en 2013. L'association pourrait reprendre en son nom propre, contre subvention, les différents matériels et mobiliers mis à disposition par le ministère de la Culture à l'association.

En ce qui concerne les assurances Sylvie Gasparini confirme que l'assurance de l'AAS a été modifiée au moment du déménagement et tient compte des directives de la convention d'occupation précaire.

Didier Alaïme rappelle que l'AAS bénéficie de deux mises à disposition de personnels. L'un des deux peut faire valoir ses droits à la retraite dans les prochains mois et il faudrait savoir comment il sera remplacé. Pour la CGT la mise à disposition est un principe.

Didier Alaïme propose que la ligne dont les crédits avaient été fléchés pour le déménagement et le site internet soit totalement intégrée dans le budget de l'association. Cette proposition est acceptée.

Le comptes sont approuvés à l'unanimité.

4) Budget prévisionnel de 2014

Le budget 2014 s'exécute sans particularité. L'AAS a obtenu une subvention de 947 000€ qui est répartie comme suit :

1 Parc de loisirs : Il était prévu le maintien de l'exécuté 2013. En plus, l'AAS met en vente depuis le début de l'année des billets pour le parc zoologique de Vincennes à 12,10 et 8 euros.

2 Clubs de sport : Maintien de l'exécuté 2013 et budget supplémentaire en prévision de la réouverture de la piscine des Halles.

3 Billetterie loisirs : La promotion cinéma est maintenue. La première promotion cinéma a permis de vendre 6000 billets à 781 agents.

4 Billetterie spectacles : L'augmentation du nombre d'adhérents a entraîné une hausse de la

demande. L'AAS a par ailleurs proposé plusieurs promotions :

- Ciné concert Fantasia à la salle Pleyel
- Les fausses confidences à l'Odéon
- Balanchine / Millepied à l'Opéra Bastille
- Cyrano de Bergerac à l'Odéon

En ce qui concerne le partenariat avec l'opéra : 38 réservations en 2013 et 35 en 2014 (soit 73 au total)

5 Cours culturels et sportifs : Outre la revalorisation du point la ligne prévoit 2 heures de piano supplémentaire pour faire face à la demande, elles seront mises en place en septembre. Le nombre d'inscriptions aux cours est à peu près identique à l'an passé à la même époque.

6 Projection de film : L'AAS peut à nouveau proposer une projection par mois dans la salle de cinéma située au 3e étage rue de Valois. Le coût de cette activité a été diminué en passant par un projectionniste moins cher et en évitant de faire appel à un coursier. Par ailleurs, dans certains cas, l'AAS se charge du transport du DCP (fichiers numériques du film) et depuis peu de certaines projections (Thomas Dalan a été formé pour pouvoir assurer la projection numérique).

7 Activités ponctuelles : cette ligne budgétaire recouvre les différentes visites hors Paris (BD à Angoulême, Photos à Arles, Londres, Marseille ...), les stages : bricolage, le jeu des 10 mots, la billetterie pour les salons ...

Depuis le début de l'année, l'AAS a mis en vente 150 billets pour la Foire de Paris et 150 pour le salon de l'agriculture à 5€ (achat à 7 et 8€). 2 visites hors Paris ont été proposées : Louvre Lens et Pompidou à Metz.

8 Bibliothèque : L'AAS a maintenu l'offre d'abonnement au site de la « Médiathèque numérique ». Cet abonnement permet aux adhérents un accès à un catalogue de programmes en ligne. Ce système permet de diminuer les achats de DVD. On relève 333 inscrits depuis 2013 - 118 ont en 2014 (renouvellement abonnement ou nouvel abonnement)

9 Consultations juridiques et logement : Même proposition de trois après-midi par mois, les coûts sont identiques.

10 Noël : augmentation de la dotation exécutée en 2013. Le montant du cadeau est passé de 27€ à 30€. Le prix des places de spectacle sera inférieur à 2013 (11€ au lieu de 11,5€). Les demandes de Corse et Guyane ont été reçues.

11 Séjours adultes : L'AAS a proposé cette année 3 voyages : un circuit en Sicile et au Québec et un séjour à Tokyo.

12 Séjours enfants : Le montant des dépenses liées aux colonies de vacances a diminué en 2013. Cette année on note déjà 30 départs supplémentaires (avec une augmentation des tarifs 5 et 6). Depuis 2011 la part des tarifs bas ne cesse d'augmenter : 61 % en 2011, 63 % en 2012, 69 % en 2013 et 72 % en 2014 (sans Toussaint).

13 Séjours familiaux : Il s'agit de 5 mobile-homes loués pendant les mois de juillet et août. 35 familles ont réservé un mobile home dont 17 pour 2 semaines.

14 Fonctionnement : Du fait de son emménagement aux Bons-Enfants certaines dépenses ont été prises en charge de par le ministère (téléphone, informatique). L'association contient au maximum ses dépenses de fonctionnement qui devraient se monter à 144 000 €.

Salaires : pour l'ensemble des salaires (professeurs et agents administratifs) le budget prend en compte l'augmentation de la valeur du point conformément à la convention collective de l'animation en vigueur au sein de l'AAS.

Salaires bibliothèque : augmentation des dépenses relatives au personnel, car l'AAS a versé la prime de précarité de S Brançon qui était en CDD depuis le départ de Y Daniel.

Salaires prêts : un ½ temps pour la titulaire du poste depuis le 5 janvier et un deuxième contrat à ½ temps pour compléter et assurer l'aide éducative budgétaire (orientation commission des secours)

Taxe d'occupation précaire : le montant pour 2013 est 1450€

Les dépenses de communication correspondent à la nouvelle carte de l'AAS (valable 6 ans) et l'abonnement au site Fotolia (illustrations libres de droits).

Par ailleurs, Sylvie Gasparini informe que l'AAS a fait l'objet d'un contrôle de l'URSSAF en début d'année pour lequel aucune infraction n'a été relevée.

Le budget 2014 est adopté.

5) Questions diverses

Odette Tencer, médecin coordonnateur de la médecine de prévention, informe que les locaux de l'AAS ont fait l'objet d'une alerte à la légionellose. Le problème a été pris en charge par le BFS. Odette Tencer demandera au BFS les suites données à cette affaire.

Irène Lemarié rappelle qu'il faudra prévoir une assemblée générale extraordinaire en janvier pour élire le nouveau conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.